NATIONS UNIES TD



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement Distr. GÉNÉRALE

TD/B/EX(41)/3 (Vol. I) 22 mai 2007

**FRANÇAIS** 

Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT Quarante et unième réunion directive Genève, 18-20 avril 2007 Point 8 de l'ordre du jour

## RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR SA QUARANTE ET UNIÈME RÉUNION DIRECTIVE

tenue au Palais des Nations, à Genève, du 18 au 20 avril 2007

Rapporteuse: M<sup>me</sup> Ana Inés Rocanova (Uruguay)

#### Volume I\*

## TABLE DES MATIÈRES

Chapitre			Page
I.	RÉSULTATS CONCERTÉS		
	A.	Thème et thèmes subsidiaires de la douzième session de la Conférence	3
	B.	Recommandations du rapport du Groupe de personnalités sur le renforcement du rôle et de l'impact de la CNUCED en matière de développement	3
	C.	Thèmes des réunions d'experts en 2007	7

<sup>\*</sup> Les déclarations officielles sont résumées dans le volume II du présent rapport.

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

Chapitre		Page
II.	QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DU CONSEIL, QUI DÉCOULENT DES RAPPORTS ET DES ACTIVITÉS DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES, OU QUI S'Y RATTACHENT	8
III.	RAPPORT SUR L'EXAMEN APPROFONDI DU RAPPORT DU GROUPE DE PERSONNALITÉS	10
IV.	THÈME ET PRÉPARATION DE LA DOUZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE	12
V.	MODIFICATIONS PROPOSÉES CONCERNANT LE CERTIFICAT D'ORIGINE SGP (FORMULE A)	13
VI.	QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES	14
VII.	QUESTIONS DIVERSES	15
VIII.	QUESTIONS D'ORGANISATION	16
Anno	exes	
I.	ORDRE DU JOUR DE LA QUARANTE ET UNIÈME RÉUNION DIRECTIVE	17
П	PARTICIPATION	18

#### Chapitre I

#### RÉSULTATS CONCERTÉS

## A. Thème et thèmes subsidiaires de la douzième session de la Conférence

#### Thème

Perspectives et enjeux de la mondialisation pour le développement

#### Thèmes subsidiaires

- 1. Renforcer la cohérence à tous les niveaux pour inscrire un développement économique durable et la réduction de la pauvreté dans l'élaboration des politiques à l'échelle mondiale, y compris la contribution des approches régionales.
- 2. Aspects fondamentaux du commerce et du développement et nouvelles réalités de la géographie de l'économie mondiale.
- 3. Améliorer un environnement propice à tous les niveaux pour renforcer les capacités productives, le commerce et l'investissement: mobiliser les ressources et mettre à profit les connaissances pour le développement.
- 4. Renforcer la CNUCED, son rôle en matière de développement, son impact et son efficacité institutionnelle.

## B. Recommandations du rapport du Groupe de personnalités sur le renforcement du rôle et de l'impact de la CNUCED en matière de développement

#### Résultats concertés

- 1. Conformément au mandat défini par le Bureau élargi du Conseil du commerce et du développement, des consultations informelles ont étés consacrées aux 21 recommandations figurant dans le rapport du Groupe de personnalités (UNCTAD/OSG/2006/1), d'après les dispositions du paragraphe 48 du texte final de l'examen à mi-parcours. Les participants aux consultations informelles ont examiné la suite à donner aux recommandations, soit à court terme, soit dans le contexte de la préparation de la douzième session de la Conférence. À cet effet, il a notamment été tenu compte du résultat de l'examen à mi-parcours de 2006 (TD/B(S-XXIII)/7 (Vol. I)), des «Réflexions du Secrétaire général de la CNUCED sur les recommandations du Groupe de personnalités» (TD/B/EX(40)/2) et de la réforme en cours de l'ONU. Les résultats de ces consultations informelles ont été portés à la connaissance du Conseil du commerce et du développement à sa quarante et unième réunion directive.
- 2. Les consultations informelles ont été constructives et pragmatiques. Elles ont été marquées par un esprit positif de collaboration et de partenariat. Les États membres ont reconnu que le Groupe de personnalités avait apporté une importante contribution au renforcement du rôle et de l'impact de la CNUCED en matière de développement.

## TD/B/EX(41)/3 (Vol. I) page 4

- 3. Au cours des consultations, les États membres ont souligné que le texte final de l'examen à mi-parcours et le Consensus de São Paulo étaient les deux textes sur lesquels devait s'appuyer la préparation de la douzième session de la Conférence et que les recommandations du Groupe de personnalités qui avaient été entérinées par le Conseil du commerce et du développement seraient appliquées à la lumière du mandat de la CNUCED et en conformité avec le texte final concerté de l'examen à mi-parcours (comme convenu au paragraphe 48 de ce texte).
- 4. Ils ont noté qu'un certain nombre d'idées figurant dans le rapport du Groupe de personnalités avaient été abordées dans la section relative au renforcement des trois piliers de la CNUCED dans le texte final de l'examen à mi-parcours et que l'application des recommandations qui avaient été entérinées par le Conseil du commerce et du développement s'inspirerait du texte final concerté.
- 5. L'application des recommandations qui avaient été entérinées par le Conseil du commerce et du développement serait engagée dans la perspective d'un renforcement, et non d'un affaiblissement, du rôle et de l'impact de la CNUCED en matière de développement, conformément à son mandat. Le Secrétaire général était prié de tenir des consultations et de faire rapport sur l'application de ces recommandations.
- 6. Il avait été entendu (lors de l'examen de la recommandation 3) qu'un objectif était de préserver et de renforcer les compétences fondamentales de la CNUCED de façon à rendre compte de leur interdépendance intrinsèque. Une idée à approfondir était de réaffirmer et renforcer ce message auprès de tous les organes compétents de l'ONU à New York. Il avait également été entendu (lors de l'examen de la recommandation 8) qu'un objectif était d'améliorer la qualité et la cohérence de la recherche et de l'analyse à la CNUCED. Une idée à approfondir était de renforcer cette recherche et cette analyse par le biais d'échanges et d'interactions avec le réseau de groupes de réflexion (évoqué dans la recommandation 7). Enfin, il avait été entendu (lors de l'examen de la recommandation 21) qu'il devait y avoir des synergies entre les trois piliers grâce à un renforcement du mécanisme central de la CNUCED pour une coordination verticale et horizontale.
- 7. Les États membres ont examiné de façon approfondie chacune des recommandations du Groupe de personnalités et ont noté que ces recommandations pouvaient être regroupées comme suit:

#### Groupe 1

Recommandations qui contiennent des idées bénéficiant d'une convergence de vues et qui sont recommandées pour approbation par les États membres à la quarante et unième réunion directive du Conseil du commerce et du développement, en vue de leur application;

#### Groupe 2

Recommandations qui bénéficient d'une convergence conceptuelle quant aux idées qu'elles contiennent, mais sur lesquelles il faut poursuivre les débats dans le contexte de la préparation de la douzième session de la Conférence avant qu'une décision puisse être prise par le Conseil du commerce et du développement ou la Conférence;

#### *Groupe 3*

Recommandations sur lesquelles il existe un consensus à l'effet de ne pas en poursuivre l'examen, soit parce qu'il y a divergence de vues, soit parce qu'elles ne sont plus jugées pertinentes.

8. Au cours de leurs discussions, les États membres se sont concentrés sur les idées fondamentales contenues dans les différentes recommandations et ont fait des observations spécifiques. Plusieurs idées nouvelles se sont également dégagées des discussions. Il est rendu compte de l'ensemble de ces idées ci-après.

#### 9. Groupe 1

Recommandation 1, étant entendu que la liste figurant dans cette recommandation est illustrative et non exhaustive, et qu'il existe d'autres questions de développement dont la CNUCED devrait s'occuper, conformément à son mandat.

Recommandation 4, étant entendu que ces grands critères devraient se matérialiser dans la pratique tout en préservant le rôle imparti à la CNUCED.

Recommandation 5, étant entendu que la coopération avec d'autres organisations devrait s'appuyer sur le mandat et les compétences de base de la CNUCED, et que cette coopération et ce partenariat devraient être une entreprise collective mobilisant les efforts non seulement de la CNUCED, mais aussi d'autres organisations. Priorité devrait être accordée au développement de partenariats avec les commissions régionales de l'ONU.

Recommandation 6, étant entendu que l'association de tels partenaires se ferait avec la flexibilité voulue pour préserver les droits des États membres au sein du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, c'est-à-dire qu'elle ne se ferait pas sur un «pied d'égalité», et qu'elle garantirait une participation effective de la société civile et des petites et moyennes entreprises et des pays en développement et des pays en transition. Une idée est d'utiliser des moyens virtuels et les technologies modernes de l'information et de la communication pour associer de façon économique ces partenaires. Une autre idée est d'envisager d'établir des critères de sélection des ONG, y compris des critères régionaux, conformément au règlement intérieur en vigueur de l'ONU et comme indiqué dans le Consensus de São Paulo.

Recommandation 7, étant entendu que la liste des groupes de réflexion proposée par le Secrétaire général dans ses réflexions n'est pas exhaustive et que l'application de cette recommandation garantirait une participation effective de groupes de réflexion de pays en développement et de pays en transition et que les vues des États membres seraient prises en compte dans le processus de mise en œuvre. Pour associer ces groupes de réflexion, des moyens et des mécanismes virtuels devraient également être envisagés, dont l'Institut virtuel comme base d'un futur réseau virtuel.

Recommandation 10, étant entendu que dans les processus intergouvernementaux à la CNUCED il n'y a pas d'attitude d'affrontement, il y a seulement des différences de vues et d'approches.

TD/B/EX(41)/3 (Vol. I) page 6

Recommandation 18, étant entendu que l'objectif est de garantir une participation effective de la CNUCED au niveau des pays par des contributions analytiques aux équipes de pays des Nations Unies et une amélioration de la coopération avec le PNUD et les coordonnateurs résidents de l'ONU, et non pas en créant une présence physique permanente sur le terrain, et que l'assistance technique de la CNUCED reste consacrée – tout en allant au-delà – à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Recommandation 19, étant entendu que dans le processus de regroupement, aucune activité d'assistance technique spécifique ne sera sacrifiée et qu'une décision en la matière devrait être prise en consultation avec les États membres, notamment par le biais des mécanismes en place, en particulier le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme<sup>†</sup>.

#### 10. *Groupe 2*

Recommandation 9, étant entendu que la décision relative aux critères de regroupement des publications sera prise en consultation avec les États membres et que son application impliquera l'élaboration d'une politique de publication, un plus grand recours à des outils électroniques, ainsi que l'utilisation du site Web de la CNUCED pour la publication et la diffusion de la documentation, et la traduction en temps voulu dans toutes les langues officielles de l'ONU. Une idée est de lancer des publications en partenariat avec des organisations nationales et régionales.

Recommandation 12, étant entendu que le fonds d'affectation spéciale existe déjà, mais que la difficulté est de l'alimenter et qu'il est nécessaire de trouver une solution à long terme pour assurer un financement prévisible de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED.

Recommandation 13, étant entendu que l'application de cette recommandation, en particulier l'expression «solutions pragmatiques», n'exclura ni ne remplacera les travaux traditionnels de la CNUCED relatifs aux questions systémiques, mais constituera une contribution n'ayant pas de caractère impératif.

Recommandation 14, étant entendu que cette recommandation sera appliquée avec une flexibilité qui permettra à la fois aux groupes d'experts permanents et aux actuelles réunions d'experts consacrées à des thèmes spécifiques de coexister.

Recommandation 15, étant entendu que les questions transversales traitées par la Commission des entreprises ne seront pas sacrifiées, que l'équilibre du traitement des questions dans les deux commissions restantes n'en sera pas compromis, et que sera envisagée la possibilité de créer une commission de la mondialisation et des questions systémiques.

Recommandation 16, étant entendu qu'une réunion annuelle avec des groupes de réflexion pourrait être organisée en tant que réunion parallèle à la session du Conseil du commerce et du développement, et que l'accent serait mis sur l'organisation d'un dialogue multipartite qui ne

† Les États membres ont noté que le chiffre de plus de 400 projets mentionnés dans la recommandation 19 renvoie au nombre de rapports financiers publiés par la CNUCED et non au nombre de projets effectifs de coopération technique.

remplacerait pas le débat de haut niveau. Concernant l'idée de tenir un forum mondial, il était entendu que cela ne devrait pas faire double emploi avec les actuels forums internationaux et qu'il ne devrait pas s'agir d'une réunion de type Forum de Davos où l'initiative revient au secteur privé.

Recommandation 21, étant entendu que les services mentionnés dans les deuxième et troisième phrases de cette recommandation devront faire l'objet d'une analyse plus poussée de la part des États membres avant d'être proposés en fonction de la demande exprimée et en réponse aux sollicitations des États membres, que cette activité sera coordonnée avec les missions à Genève, et que les incidences budgétaires seront prises en considération.

#### 11. *Groupe 3*

Recommandations 2, 3, 8, 11, 17 et 20

12. Les vues des groupes et de différents États membres sur le rapport du Groupe de personnalités sont exposées en détail dans le rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa quarantième réunion directive, qui peut être consulté à l'adresse: <a href="http://www.unctad.org/fr/docs/tdbex40d3">http://www.unctad.org/fr/docs/tdbex40d3</a> fr.pdf.

## C. Thèmes des réunions d'experts en 2007

#### Commission du commerce des biens et services, et des produits de base

- 1. Incidences sur le commerce et le développement des services financiers et des bourses de produits.
- 2. Participation des pays en développement aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial: la dimension Sud-Sud.

#### Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes

- 1. Incidences sur le développement de l'élaboration de règles régissant l'investissement international.
- 2. Comparer les meilleures pratiques pour créer un environnement permettant de maximiser les effets positifs pour le développement, la croissance économique et l'investissement dans les pays en développement et les pays en transition.

## Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement

- 1. Coopération régionale pour le transport en transit: solutions pour les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit.
- 2. Accroître la participation des PME des pays en développement aux chaînes mondiales de valeur.

## **Chapitre II**

## QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DU CONSEIL, QUI DÉCOULENT DES RAPPORTS ET DES ACTIVITÉS DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES, OU QUI S'Y RATTACHENT

(Point 2 de l'ordre du jour)

- a) Rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, onzième session
- 13. Le représentant de la **France**, parlant en sa qualité de Président de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base à sa onzième session, a présenté le rapport de la Commission document TD/B/COM.1/88 et ses recommandations concertées.

Décision du Conseil

- 14. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base sur sa onzième session (TD/B/COM.1/88), a fait siennes les recommandations qui y étaient présentées et a approuvé les thèmes des prochaines réunions d'experts (pour la liste des thèmes, voir le chapitre I du présent rapport).
- b) Rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes
- 15. Le représentant des **Philippines**, parlant en sa qualité de Vice-Président de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, a présenté le rapport de la Commission document TD/B/COM.2/78.
- 16. Le représentant du **Brésil**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a réitéré, concernant le paragraphe 9 du rapport, un point soulevé au cours de la session de la Commission. Ce paragraphe devait être interprété dans le contexte des résultats des consultations informelles, ce qui signifiait que la création de nouveaux groupes permanents devait être étudiée à la douzième session de la Conférence.

#### Décision du Conseil

- 17. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes sur sa onzième session (TD/B/COM.2/78), a fait siennes les recommandations qui y figuraient et a approuvé les thèmes des prochaines réunions d'experts (pour la liste des thèmes, voir le chapitre I du présent rapport).
- c) Rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, onzième session
- 18. Le représentant de **Sri Lanka**, parlant en sa qualité de Vice-Président de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, a présenté le rapport de la Commission document TD/B/COM.3/82.

#### Décision du Conseil

19. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement (TD/B/COM.3/82), a fait siennes les recommandations qui y figuraient et a approuvé les thèmes des prochaines réunions d'experts (pour la liste des thèmes, voir le chapitre I du présent rapport).

#### Points 2 a), b) et c)

Décision du Conseil

- 20. Le Conseil a décidé d'examiner l'ordre du jour des commissions à sa prochaine réunion directive, en juin. À cet égard, il a invité le secrétariat à établir un projet d'ordre du jour pour chaque commission.
- 4. Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa quarante-huitième session
- 21. Le représentant de la **France**, parlant en sa qualité de Président du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, a présenté le rapport sur la quarante-huitième session document TD/B/WP/193 et les conclusions concertées du Groupe.

Décision du Conseil

22. Le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme et a fait siennes les conclusions concertées qui y figuraient.

#### **Chapitre III**

## RAPPORT SUR L'EXAMEN APPROFONDI DU RAPPORT DU GROUPE DE PERSONNALITÉS

(Point 3 de l'ordre du jour)

- 23. En présentant le projet de résultats concertés des consultations informelles relatives aux recommandations figurant dans le rapport du Groupe de personnalités sur le renforcement du rôle et de l'impact de la CNUCED en matière de développement (TD/B/EX(41)/L.3), le facilitateur a souligné que ce document constituait un résultat consensuel bénéficiant du soutien de tous les groupes et États membres, et une avancée dans les débats sur le rapport du Groupe de personnalités. En demandant que ces résultats concertés soient adoptés par le Conseil du commerce et du développement à sa quarante et unième réunion directive, il a souligné que le dialogue constructif qui avait caractérisé les consultations informelles augurait bien des résultats de la douzième session de la Conférence et des possibilités de placer le secrétariat en bonne position pour relever les défis de l'avenir. Il a en outre remercié les coordonnateurs des groupes régionaux, le Secrétaire général et les membres du secrétariat de leur soutien.
- 24. Au cours du débat qui a suivi, les délégations ont entériné le projet de résultats concertés des consultations informelles et ont exprimé leurs remerciements au facilitateur, qui avait su, par sa détermination et sa compétence, conduire des délibérations fructueuses et des consultations constructives. En soulignant l'importance du Consensus de São Paulo et du texte final de l'examen à demi-parcours en tant que point de départ, elles ont insisté pour que l'application des recommandations du Groupe 1 commence aussitôt que possible et que le Secrétaire général tienne des consultations et fasse rapport régulièrement sur leur application. Concernant les recommandations du Groupe 2, elles ont souligné la nécessité de préserver la dynamique des délibérations et des consultations, soit à l'occasion de réunions hebdomadaires du Bureau élargi du Conseil du commerce et du développement, soit par le biais d'un autre mécanisme, dans le cadre de la préparation de la douzième session de la Conférence.
- Le Secrétaire général de la CNUCED s'est déclaré satisfait de l'approbation par le Conseil du commerce et du développement des résultats concertés des consultations informelles relatives aux recommandations figurant dans le rapport du Groupe de personnalités et a remercié le facilitateur de son engagement et de son esprit d'initiative. L'accord indiquait que la dynamique pour la revitalisation du rôle et de l'impact de la CNUCED en matière de développement avait été maintenue depuis la publication du rapport du Groupe de personnalités. Il y avait désormais consensus sur la façon d'aller de l'avant. Le Secrétaire général s'est déclaré déterminé à travailler à l'application des recommandations du Groupe 1 de façon aussi ordonnée et efficace que possible, dans l'esprit de partenariat et de collégialité qui avait prévalu au cours des consultations. Les recommandations du Groupe 2 constituaient une bonne base pour l'obtention d'un résultat «institutionnel» à la douzième session de la Conférence. Les progrès accomplis à cet égard augureraient bien du résultat final de la Conférence et placerait le Conseil du commerce et du développement à l'avant-garde des débats relatifs à la réforme de l'ONU dans son ensemble. En conclusion, le Secrétaire général a souligné sa volonté de travailler avec les États membres pour clarifier les questions encore en suspens concernant la revitalisation du rôle et de l'impact de la CNUCED en matière de développement.

#### Décision du Conseil

26. Le Conseil a adopté les résultats concertés des consultations présentés dans le document TD/B/EX(41)/L.3. Il a prié le Secrétaire général de tenir des consultations et de faire rapport sur l'application des recommandations du Groupe 1 par le biais des consultations du Président du Conseil ou du Bureau élargi. Il a également prié son Bureau élargi d'examiner les mesures à prendre pour la suite à donner aux recommandations du Groupe 2, dans le contexte de la préparation en cours de la douzième session de la Conférence. (Pour le texte des résultats concertés, voir le chapitre I du présent rapport.)

## Chapitre IV

### THÈME ET PRÉPARATION DE LA DOUZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE

(Point 4 de l'ordre du jour)

- 27. Le Président du Conseil, M. Mohamed Saleck Ould Mohamed Lemine, a indiqué que le 19 janvier 2007, le bureau élargi du Conseil du commerce et du développement avait approuvé le mandat des consultations informelles ouvertes à tous sur le thème à proposer pour la douzième session de la Conférence. À la demande de M. Lemine, M. Don Stephenson (Canada) avait facilité ces consultations et, le 16 avril, les États membres étaient parvenus à un accord *ad referendum* sur le thème principal et les thèmes subsidiaires.
- 28. Présentant sa proposition pour examen et adoption, M. Stephenson a informé le Conseil qu'il avait conduit les consultations en partant du principe que le thème principal et les thèmes subsidiaires devaient être: a) suffisamment précis pour être centrés sur les priorités réelles du commerce et du développement; b) suffisamment généraux pour que tous les intérêts puissent être exprimés; c) suffisamment intéressants pour susciter une participation de haut niveau; d) présentés d'une façon suffisamment neutre pour que les ministres puissent les aborder sous divers angles.
- 29. Le thème principal et les thèmes subsidiaires, lui avait-on fait savoir, devraient donner lieu à un débat orienté vers l'action, qui débouche sur des recommandations concrètes et sur l'établissement d'objectifs clairs, ambitieux et progressistes. M. Stephenson a ensuite exposé plus en détail les thèmes proposés.
- 30. En ce qui concernait le thème principal, les ministres étaient invités à étudier les changements nécessaires pour faire face aux enjeux de la mondialisation et saisir les chances qu'elle offrait.
- 31. Le premier thème subsidiaire devrait susciter un débat sur les moyens de renforcer la cohérence de l'action menée à tous les niveaux mondial, régional, bilatéral et national.
- 32. Le deuxième se rapportait à l'évolution de la situation générale et à la façon dont les nouvelles réalités de l'économie mondiale influaient sur les stratégies de promotion du développement.
- 33. Le troisième concernait les moyens d'établir à tous les niveaux des conditions plus propices au renforcement des capacités productives, du commerce et de l'investissement en mobilisant les ressources et en mettant les connaissances au service du développement.
- 34. Quant au quatrième, il s'agissait d'étudier comment renforcer la CNUCED, son rôle dans le développement, son impact et son efficacité institutionnelle.

#### Décision du Conseil

35. Le Conseil a approuvé le thème principal et les thèmes subsidiaires de la douzième session de la Conférence et a chargé le bureau élargi d'étudier et d'arrêter les étapes suivantes concernant ces questions ainsi que la préparation de la session. (Pour le thème principal et les thèmes subsidiaires, voir le chapitre I du présent rapport.)

## Chapitre V

## MODIFICATIONS PROPOSÉES CONCERNANT LE CERTIFICAT D'ORIGINE SGP (FORMULE A)

(Point 5 de l'ordre du jour)

36. Le **Président** a appelé l'attention sur le document TD/B/EX(41)/2 exposant les modifications qu'il était proposé d'apporter au certificat d'origine du SGP (formule A), à la suite de l'élargissement de l'Union européenne. Il a proposé au Conseil d'approuver ces modifications.

Décision du Conseil

37. Le Conseil a approuvé les modifications concernant le certificat d'origine du SGP (formule A) qui étaient proposées dans le document TD/B/EX(41)/2.

#### **Chapitre VI**

# QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES

(Point 6 de l'ordre du jour)

## a) Examen du calendrier des réunions

Décision du Conseil

- 38. Le Conseil a approuvé le calendrier des réunions pour le reste de l'année 2007 et pour le premier semestre de 2008, ainsi qu'un calendrier indicatif pour le second semestre de 2008 (TD/B/EX(41)/L.1).
- b) Examen des listes d'États figurant dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale

Décision du Conseil

- 39. Le Conseil a approuvé la demande d'inscription du Kirghizistan sur la liste D eu égard au paragraphe 6 de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas de la composition des cinq groupes régionaux de l'ONU aux fins de la répartition des postes au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies et de ses organes à New York.
- c) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil

Décision du Conseil

- 40. Le Conseil a décidé d'ajouter à la liste prévue à l'article 76 de son règlement intérieur l'Union douanière d'Afrique australe (SACU), sur laquelle le document TD/B/EX(41)/R.2 fournissait des renseignements généraux.
- d) Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil

Décision du Conseil

41. Le Conseil a décidé de reporter à sa prochaine réunion directive l'examen de la demande d'inscription de la Fédération arabe pour la protection des droits de propriété intellectuelle (AFPIPR) sur la liste visée à l'article 77 de son règlement intérieur, et a demandé au bureau élargi d'étudier cette demande au préalable.

#### **Chapitre VII**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

(Point 7 de l'ordre du jour)

- 42. M. Alan Kyerematen, Ministre du commerce, de l'industrie, du développement du secteur privé et des initiatives spéciales du Président du Ghana, a dit qu'il se félicitait des déclarations faites par les représentants de divers États membres et de l'appui qui avait été promis à son pays pour l'aider à accueillir la douzième session de la Conférence. Il a pris note du thème principal et des thèmes subsidiaires de celle-ci et a informé le Conseil des préparatifs entrepris par le Ghana.
- 43. En ce qui concernait l'hébergement, le Gouvernement ghanéen pouvait déjà garantir la mise à disposition de plus de 3 000 chambres d'hôtel, auxquelles s'ajouteraient les 600 cabines d'un navire de croisière loué, sans compter les 1 152 chambres supplémentaires offertes par des hôtels nouveaux dont la construction devait être achevée en avril 2007.
- 44. Le centre de conférences existant, qui serait complété par deux structures temporaires, était en cours de rénovation en prévision du Sommet de l'Union africaine qui se tiendrait en juin 2007, ainsi que du sixième Forum de coopération commerciale et économique États-Unis/Afrique, organisé le mois suivant en application de la loi sur la croissance et les potentialités de l'Afrique. On avait achevé les plans des structures temporaires et entrepris d'établir la documentation nécessaire afin que le Gouvernement ghanéen puisse se procurer les services nécessaires pour ces installations.
- 45. Le Ministre a conclu en réaffirmant que le Gouvernement ghanéen était bien décidé à contribuer au succès de la Conférence et qu'il soutenait fermement la CNUCED ainsi que ses objectifs.
- 46. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a remercié le Ministre ghanéen du commerce et s'est félicité de la création au Ghana d'une équipe chargée de coordonner les préparatifs de la douzième session de la Conférence. Lors de sa visite sur place, il avait pu constater avec quel sérieux le pays menait ces préparatifs. Le secrétariat de la CNUCED avait également créé son propre comité de coordination interne et collaborerait étroitement avec l'équipe ghanéenne. Il était très encourageant de voir que le Conseil avait approuvé le thème principal et les thèmes subsidiaires de la session. Le secrétariat pourrait désormais se lancer dans des travaux plus précis en vue de la douzième session de la Conférence et commencer à s'occuper de la réunion de haut niveau et des réunions parallèles.

## **Chapitre VIII**

#### **QUESTIONS D'ORGANISATION**

(Point 6 de l'ordre du jour)

#### Ouverture de la réunion

47. La réunion a été ouverte et présidée par M. Mohamed Saleck Ould Mohamed Lemine (Mauritanie), Président du Conseil.

#### Adoption de l'ordre du jour

48. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/EX(41)/1. (Voir l'annexe I du présent rapport.)

#### Bureau

49. Le Bureau du Conseil, élu à sa cinquante-troisième session, était composé comme suit:

**Président:** M. Mohamed Saleck Ould Mohamed Lemine (Mauritanie)

**Vice-Présidents:** M. Arsene Balihuta (Ouganda)

M. Juan Antonio Fernández Palacios (Cuba)

M. Andrej Logar (Slovénie)

M. Juan Antonio March (Espagne) M. Alex Van Meeuwen (Belgique)

M. Fredrik Arthur (Norvège)

M<sup>me</sup> Lisa Carle (États-Unis d'Amérique) M. Iouri Afanassiev (Fédération de Russie)

M. Mohammad Ali Zarie Zare (République islamique d'Iran)

M. Miguel Bautista (Philippines)

**Rapporteur:** M<sup>me</sup> Ana Inés Rocanova (Uruguay)

#### Rapport du Conseil sur sa quarante et unième réunion directive

50. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur sa quarante et unième session.

#### Annexe I

## ORDRE DU JOUR DE LA QUARANTE ET UNIÈME RÉUNION DIRECTIVE

- 1. Adoption de l'ordre du jour.
- 2. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et des activités de ses organes subsidiaires, ou qui s'y rattachent:
  - a) Rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, onzième session;
  - b) Rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, onzième session;
  - c) Rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, onzième session;
  - d) Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa quarante-huitième session.
- 3. Rapport sur l'examen approfondi du rapport du Groupe de personnalités.
- 4. Thème et préparation de la douzième session de la Conférence.
- 5. Modifications proposées concernant le certificat d'origine SGP (formule A).
- 6. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
  - a) Examen du calendrier des réunions;
  - b) Examen des listes d'États figurant dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale;
  - c) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil;
  - d) Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil.
- 7. Questions diverses.
- 8. Rapport du Conseil sur sa quarante et unième réunion directive.

#### **Annexe II**

#### **PARTICIPATION**

Myanmar

Nicaragua

Norvège

Les représentants des États membres du Conseil du commerce et du développement 1. ci-après ont participé à la réunion:

Afghanistan Gabon Afrique du Sud Ghana Albanie Grèce Algérie Guatemala Allemagne Guinée Angola Haïti Arabie saoudite Honduras Argentine Hongrie Australie Inde Autriche Indonésie

Iran (Rép. islamique d')

Bangladesh Barbade Irlande Israël Bélarus Belgique Italie Bénin Jamaïque Bhoutan Japon Jordanie **Bolivie** Botswana Kenya Brésil Koweït Bulgarie Lesotho Burundi Liban Cameroun Lituanie Canada Luxembourg Chili Madagascar Malaisie Chine Colombie Mali Congo Maroc Costa Rica Maurice Côte d'Ivoire Mauritanie Cuba Mexique Danemark Mozambique

Espagne Oman États-Unis d'Amérique Ouganda Éthiopie Pakistan ex-République yougoslave de Macédoine Paraguay Fédération de Russie Pays-Bas Finlande Pérou

Égypte

El Salvador

Équateur

Philippines France

Pologne Singapour Portugal Slovaquie Slovénie Qatar République arabe syrienne Soudan République de Corée Sri Lanka République démocratique du Congo Suède République dominicaine Suisse République tchèque Thaïlande République-Unie de Tanzanie Tunisie Roumanie Turquie Royaume-Uni de Grande-Bretagne Uruguay

et d'Irlande du Nord Venezuela (Rép. bolivarienne du)

Rwanda Zambie Sénégal Zimbabwe

Serbie

2. Ont assisté à la réunion les représentants des États membres de la CNUCED ci-après qui ont le statut d'observateur mais qui ne sont pas membres du Conseil du commerce et du développement:

Bosnie-Herzégovine

Estonie

Kirghizistan

Saint-Siège

Timor-Leste

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la réunion:

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

Union africaine

Commission européenne

Ligue des États arabes

Organisation internationale de la francophonie

Centre Sud

4. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la réunion:

Commission économique pour l'Afrique

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

5. Les organisations non gouvernementales suivantes ont assisté à la réunion:

Catégorie générale

Ingénieurs du monde

Centre d'échanges et de coopération pour l'Amérique latine

Ocaproce International

Réseau du tiers monde

Conseil œcuménique des Églises

\_\_\_\_